

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
 tel que modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques: L'Institut Nationale
 d'Agronomie de Tunis

Domaine de la prestation : La Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricole

Objet de la prestation : Attestation d'habilitation universitaire en sciences agronomiques

CONDITIONS D'OBTENTION

- Avoir le grade d'un maître assistant de l'enseignement supérieur agricole
- Décision de réussite délivrée par la commission d'habilitation universitaire

PIECES A FOURNIR

Dossier de candidature comportant : une thèse de doctorat, l'ensemble des travaux inventés publiés, un rapport de synthèse détaillé sur les travaux de recherche du candidat, des écrits (articles publiés dans des revues scientifiques, livres, études, brevets d'invention, etc...)

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Désignation de la commission d'habilitation universitaire parmi les membres de la commission de l'habilitation universitaire et des thèses du doctorat - Elaboration d'un rapport	Le président de l'institut de recherche et d'enseignement supérieur agricole et l'université concerné Deux rapporteurs désignés par la commission d'habilitation universitaire	
- Délibération de la commission d'habilitation universitaire et la prise de la décision convenable - Elaboration et délivrance du diplôme	La commission d'habilitation universitaire Le bureau des affaires estudiantines	Après délibération de la commission

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'institut nationale d'agronomie de Tunis
 ADRESSE : 34 Rue de Charles Nicolle, cité ElMahrajane 1003 Tunis

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'institut nationale d'agronomie de Tunis
 ADRESSE : 34 Rue de Charles Nicolle, cité ElMahrajane 1003 Tunis

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- Après délibération de la commission d'habilitation universitaire.

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n° 98-1332 du 22 Juin 1998 relatif à l'habilitation universitaire en sciences agronomiques tel que modifié et complété par le décret n° 2003-658 du 17 Mars 2003 (les articles 3 et 4 : paragraphe dernier)